

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 juin 2010

**Présents :** Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, DURAND-SMET, GERMAINE, PETIT, ROTELLI

Messieurs BEN KEMOUN, CHASSANY, ENJALRAN, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, MARGUERITTE, NIVARD, PAUWELS, PROVOST

**Secrétaire de séance :** M. PAUWELS

Poursuivant sur sa lancée de la brocante, le nouveau Comité des Fêtes a réalisé une brillante fête du village. Monsieur le Maire adresse ses traditionnels remerciements à tous et souligne l'excellente prestation des services d'ordre.

1. Le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant l'association préfigurant la mise en place de l'intercommunalité. Unanimité.
2. La participation des communes voisines (St Nom la Bretèche avec la partie « Vallon » essentiellement) pour les enfants scolarisés à Chavenay reste inchangée (973 euros en maternelle et 488 euros en élémentaire). Unanimité.
3. Les deux emprunts prévus au budget primitif l'un à court terme (150 000 euros) en relais de TVA, l'autre à long terme également de 150 000 euros seront souscrits auprès du Crédit Agricole, le premier à taux variable basé sur l'index Euribor 12 mois + 0,45% révisable au bout d'un an, le second sur 20 ans au taux fixe de 3,30%. Une abstention est enregistrée pour le premier volet.
4. La participation des familles pour le séjour d'été à Seignosse du 30 juin au 11 juillet sera de 585 euros. Unanimité.
5. Le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du ru de Gally envisage de modifier ses statuts afin d'élargir considérablement son champ d'action au-delà de l'écoulement des eaux. Par exemple, pouvoir acquérir des parcelles, aménager des promenades, créer des zones éducatives de loisirs, etc. Vote unanime.
6. Le Conseil approuve la fiscalisation du syndicat chargé de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) (ce qui correspond à 3195 euros par an pour la commune) sur le relevé d'impôts locaux. Unanimité.
7. La municipalité, propriétaire d'un garage fermé pour deux voitures, rue des écoles, souhaite le mettre en location pour un loyer de 150 euros par mois. Les offres sont à adresser à la Mairie. En cas de pluralité des candidats, un tirage au sort sera organisé. Vote unanime.
8. Pour permettre l'encaissement des titres de paiement relatifs aux poubelles, composteurs, sacs, etc., la création d'une régie « environnement » est nécessaire (gérants Mme PEREZ et Mr QUETER). Vote unanime.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 juin 2010 (suite)

9. Communication est faite des rapports d'activité du SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie), syndicat qui gère nos ordures ménagères. Il regroupe 106 communes, 450 000 habitants et grâce à une gestion exemplaire, offre le prix à la tonne traitée le plus bas de France, soit 58 euros. En ce qui concerne la collecte sélective, Chavenay avec un taux de rejet de 25% (25% d'erreurs d'aiguillage) a encore des progrès à faire. Voir article en page 7. Ce rapport intégral peut être consulté en Mairie.
10. Revenant au point 1, il est créé une structure associative visant à préparer l'intercommunalité qui nous attend de pieds fermes. Les deux délégués titulaires seront Mr FLAMANT et Madame GERMAINE avec pour suppléants Madame BRENAC et Monsieur NIVARD. Vote unanime.
11. Par ailleurs, les délégués aux SIAERG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally) seront désormais Monsieur NIVARD et Madame DURANT-SMET comme suppléante. Au SITRAVAG (Syndicat Intercommunal des Transports du Val de Gally), Madame BRENAC sera titulaire suite au retrait de Monsieur MARGUERITTE. Unanimité.
12. Quelques annulations de titres de paiement sont approuvées (1145 euros et 45 euros). Unanimité.
13. Monsieur LE MENN en congé maladie ne reprendra pas son activité avant sa retraite. Un recrutement est en cours pour désigner un employé domicilié sur le territoire de la commune.
14. Messieurs ENJALRAN et NIVARD seront chargés de rédiger un document indiquant les personnes référentes à contacter lors d'incidents éventuels aux salles municipales.
15. Lecture est faite d'une lettre de Madame RODRIGUEZ relative à l'arrêt des activités de la couturière.
16. Monsieur le Maire, responsable de l'ordre public, a pris un arrêté interdisant la circulation des jeunes de moins de 17 ans, sans accompagnement, après 23 heures.
17. Annonce est faite du départ d'Ayité KINI (professeur de tennis) pour le Togo et du concert d'Yves LEVEQUE à la Ferme Brillon.
18. Madame BRENAC fait part d'une solution pour le transport des élèves vers le Lycée de Villepreux à l'exception du retour le mercredi midi et les rotations de 16h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 20 SEPTEMBRE 2010